

Europe, Europe, ne vois-tu rien venir ?

Ces 21 et 22 juin se tient à Bruxelles un sommet européen dont l'enjeu est d'importance. Plus de deux ans après le rejet par référendum du projet de Constitution européenne, les 27 semblent prêts à aborder l'épineux sujet de l'avenir de ce Traité mort-né. Angela Merkel avait fait de celui-ci un des enjeux majeurs de la Présidence allemande de l'Union. La concomitance de l'élection présidentielle française, qui a vu l'élection de Nicolas Sarkozy, donnait également une occasion unique de relancer ce projet. Tous les signes sont donc là pour faire de ce sommet l'évènement européen de l'année.

Nicolas Sarkozy a défendu tout le long de sa campagne, et dès les premières heures de sa présidence, l'idée d'un « Traité simplifié ». Ce Traité éliminerait certains éléments de la défunte constitution, comme le préambule (accouché dans la douleur), la partie II (qui contient la Charte des droits fondamentaux) ainsi que la Partie III (la plus critiquée lors du référendum français) pour ne conserver que les réformes dites « institutionnelles ». En clair, ce Traité ne ferait qu'adapter le système de vote communautaire en modifiant les pondérations, c'est-à-dire du nombre de voix dont dispose chaque État au Conseil et au Parlement, et étendrait le recours au vote à la majorité qualifiée au Conseil. MM. Prodi et Sarkozy ont également fait savoir qu'ils étaient favorables à la création du poste de « Ministre des affaires étrangères de l'Union européenne ». Bref, nous avons ici affaire à un traité « consensuel » qui permettrait surtout à M. Sarkozy d'escamoter la voie référendaire de ratification en France, de triste mémoire. Cependant, selon nous, ce n'est pas nécessairement la voie royale à suivre à la fois par rapport aux autres pays européens que vis-à-vis de l'opinion publique française.

Premièrement, d'un point de vue européen, nous voyons deux écueils. Tout d'abord, notons que les États ayant ratifié la Constitution européenne, au nombre de 18, voient leur assentiment rendu nul et non avenu. On efface et on recommence en faveur d'un projet moins ambitieux ce qui ne respecte pas la volonté majoritairement dégagée au sein des différents États de l'Union. Ainsi, tous les pays n'ont pas eu droit aux mêmes égards : on se souviendra par exemple que le refus par le Danemark du Traité de Maastricht donna lieu au vote d'une simple dérogation.

Ensuite, ce Traité risque de se heurter au refus des États les plus eurosceptiques (Royaume-Uni, République Tchèque...) dont l'actuel « leader » est sans conteste la Pologne. Le Président polonais Lech Kaczynski s'est opposé à toute modification des pondérations qui aurait pour effet de minorer l'importance de la Pologne au sein des institutions. Le Traité de Nice actuellement en vigueur accentue en effet l'importance relative de certains États au détriment de grands États comme l'Allemagne. De ce point de vue, le consensualisme de ce mini-Traité peut donc être mis en doute, certains États voyant d'un mauvais œil une remise en question de leur poids dans l'Union.

Deuxièmement, d'un point de vue intérieur, le projet de M. Sarkozy a tout d'un artifice. Sous couvert d'un mini-Traité, ce sont les grandes lignes de la Constitution européenne que l'on va y retrouver. En effet, le projet de Constitution contenait principalement des réformes d'ordre institutionnel, reprises donc pour la plupart dans ce mini-Traité. Pour le reste, la fameuse Partie III reprenait les Traités actuels qui restent en vigueur. Une exception hélas, sacrifiée sur l'autel du pragmatisme, la Partie II passerait à la trappe. C'est donc la Charte des droits fondamentaux, qui annonçait pourtant un embryon d'Europe plus « sociale », qui se verrait refuser toute valeur juridique.

Il s'agit donc bien de faire passer par voie parlementaire la majeure partie de la Constitution rejetée par référendum. M. Sarkozy devra donc être extrêmement prudent et tabler sur sa grande popularité pour éviter de creuser encore plus le fossé entre les Français et l'Europe.

En conclusion, il est une chose certaine : l'Union ne peut pas rester dans cet état de léthargie qu'elle connaît depuis 2005. Ce mini traité, aussi abouti soit-il, risque de ne contribuer en rien à la bonne santé de l'Europe, mais au contraire de poser quelques clous supplémentaires sur son cercueil, en ne répondant pas à deux des problèmes majeurs :

Premièrement, quelle construction européenne voulons-nous ?

L'Europe des 27, et demain peut-être des 30, doit se réformer en profondeur : mécanisme institutionnel, procédure d'adoption des actes, protection juridictionnelle des citoyens, extension des compétences ... Une telle réforme était déjà difficile à 15, elle deviendra impossible à 30 en raison des intérêts de chacun et des différents calendriers électoraux. Il faut donc imaginer « autre chose » et essayer de le développer avec les Etats qui le souhaiteront ...

Deuxièmement, la vision de la construction européenne par ses citoyens.

On peut se demander si des réformes institutionnelles suffiront à insuffler une énergie nouvelle dans l'Union et à en faire à nouveau un projet enthousiasmant. Le fait d'user d'un succédané de Constitution pour ne pas éveiller l'ire de la population française est à notre estime révélateur d'un problème très profond, une crise de confiance sans précédent entre les institutions européennes, les politiques, et les citoyens. Face à cela, nous ne voyons qu'une seule solution : la pédagogie à long terme et non plus des tours de passe-passe inter-gouvernementaux.

Alexandre Defossez et Rodolphe Muñoz

Assistant et Maître de conférence à l'Université de Liège

www.ieje.net